
SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE GÉNÉRALE
DE RECRUTEMENT DE L'ÉTAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 02 DEC 2022

N° 22-00863 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de vingt (20) élèves Techniciens Supérieurs en Maintenance Biomédicale Spécialisés, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

ADMIS

N°	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE NAISS.
1°	ZONGO RAWIDÉ CHRISTOPHE DONALD	2118_2616_2309_5861	B17060467	28/09/95

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

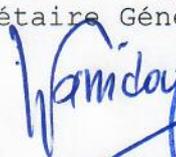
DÉFAILLANT

N°	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE NAISS.
3°	NANA HAMZA	2109_1416_2345_2387	B14059250	02/03/98

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Institut des Sciences et Technologies (IST).

Pour le Ministre d'État et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National

